



Coups et blessures volontaires

Par ferari, le 29/03/2009 à 04:22

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression par coups et blessures volontaires avec intention de les donner, fin août 2007. Ma voisine m'a intercepté pour rentrer dans une violence verbale, calomnie, chantage, intimidation et jalousie envers moi et ma compagne, elle s'est jetée sur moi et m'a écrasé sa cigarette moitié consommé sur la cicatrice de ma thyroïde. J'ai déposé plainte avec certificat médical, j'ai un avocat qui me représente, l'audience est dans 3 jours, Cette personne a déjà 1750 euros d'amende, je n'ai pas encore lecture des éléments de la partie adverse même si proche de la date du tribunal. Aussi, je voudrais savoir **quelle peine, quelle sanction, elle va avoir ?** Je suis très inquiet, elle continue malgré tout à narguer, harceler, j'ai du apporter ces évènements supplémentaires pour mon dossier à l'avocat, et la gendarmerie a été informée également , j'ai demandé dommages-intérêts .

Merci de m'apporter réponse,
c'est urgent.